

Astrida, le 25 Octobre 1951.-

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 2803 / JUST.

Objet:

Affaire Onyani.-



Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe le dossier M.P. contre Onyani Clément, prévenu de vol ou recel.

L'intéressé a été trouvé en possession du vélo signalé au B.S. n°33 du 4/7/1951, sous le n° I042.

J'ai mis l'intéressé en état d'arrestation car ses déclarations éveillent des soupçons Onyani semble d'ailleurs un nom d'emprunt puis que l'attestation faite à Ngozi porte le nom de Clément Bunya.

D'autre part il prétend que le vendeur est au Kasai alors que le nom de Baraserekuye semble indiquer qu'il s'agit d'un Murundi.

J'envoie par même courrier le vélo retrouvé et dirige Onyani sur la prison d'Usumbura.

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 492/O.P.J. Lees.

P.V. d'arrestation.

Attestation de vente du 7/7/51.

Attestation de vente du 20/10/51.

L'Officier de Police Judiciaire,  
CH. LEES.

Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à U S U M B U R A.